Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 24 Juillet 1901. No. 36

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

AVIS DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MONTREAL

SERVICE MILITAIRE

APPEL DE LA CLASSE 1901

Les jeunes gens de nationalité française, nés ou résidant au Canada, qui auront atteint l'âge de vingt ans accomplis avant le 1er janvier 1902 et qui sont appelés par conséquent à participer au tirage au sort de l'année prochaine classe 1901 sont invités à faire connaitre, par écrit ou verbalement, à la chancellerie du Consulat Général de France a Montréal dans la P. du Canada leurs noms, prénoms, date et lieu de naissance, avec la désignation du dernier domicile de leurs parents en France.

Ils auront soin d'indiquer les motifs de dispense qu'ils auraient à faire valoir, notamment en ce qui concernent l'application de l'article 50 de la loi de recrutement du 15 juillet 1889, aux termes duquel "En temps de paix, les jeunes gens qui avant l'âge de 19 ans révolus, ont établi leur résidence à l'étranger, hors d'Europe, et qui y occuperont une situation régulière pourront sur l'avis du Consul de France, être dispensés du service militaire, pendant la durée de leur séjour à l'étranger."

A cet effet, ces jeunes gens devront produire un certificat dont le modèle sera fourni, sur leur demande, par la Chancellerie du Consulat Général de France, 99 rue St-Jacques, Montréal.

Ils auront à faire connaitre également s'ils désirent subir au Canada la visite médicale prescrite par les règlements; et dans ce cas, ils devront adresser une demande en autorisation aux préfets de leurs départements respectifs, soit directement, soit par l'intermédiaire du Consulat Général de France.

Toutes les indications dont il est fait mention au présent avis devront parvenir au Consulat Général avant le 15 octobre 1901, au plus tard.

DISPENSES DES CLASSES ANTÉRIEURES

Les jeunes gens des classes antérieures à celle de 1901 déjà admis admis au bénéfice de l'article 50 ci-dessus rappelé, sont invités, dans leur intérêt, à faire établir sans retard le certificat annuel, destiné à constater qu'ils n'ont pas cesser de remplir les conditions exigées pour profiter de la dispense dont il s'agit. Ces attestations doivent être remises à la Chancellerie du Consulat Général de France, avant le 15 septembre de la présente année.

Les jeunes gens qui n'auraient pas rempli cette formalité en temps utile seront, par ce seul fait, déchus de la dispense, et susceptibles d'être appelés sous les drapeaux.

L'EMIGRATION

Sous ce titre nous lisons dans l'*Evènement*, feuille indépendante, de Québec.

"L'hon. M. Fisher, le ministre de l'agriculture à Ottawa, déclarait récemment à Londres, que le courant d'émigration vers les Etats-Unis avait cessé, et que maintenant les Canadiens ne quittent plus leur pays pour aller chercher du travail dans les centres manufacturiers de la république américaine.

"Or voici ce que dit à ce sujet le "Courrier des Etats-Unis :

"Les statistiques officielles du gouvernement canadien sont en complet désacord avec les rapports des ministres et des journaux du Dominion qui prétendent qu'il se produit un courant d'immigration des Etats-Unis au Canada. Le ministre de l'agriculture du Canada a dit à un journal de Londres qu'auparavant la jeunesse canadienne se portait en masse vers les Etats-Unis, où l'attirait la prospérité de ce pays. Depuis quatre ans, a-t-il ajouté, c'est tout le contraire. Les Canadiens ne quittent plus le Dominion, mais on compte qu'environ 15,000 Américains traversent, tous les ans, la frontière des provinces de l'ouest du Canada. Les journaux canadiens répètent le même fait, mais les statistiques de la douane prouvent que les faits sont entièrement différents. Il résulte de ses rapports que les droits perçus sur les effets des Canadiens allant s'établir aux Etats-Unis n'ont guère varié depuis dix ans. Ils se sont élevés, en moyenne, à un million de dollars par an. Il s'ensuit que le mouvement des Canadiens vers les Etats-Unis n'a pas diminué, ou s'il a diminué, les immigrants de ces dernières années appartenaient à une classe plus aisée, puisque les droits n'ont pas diminué sur les effets. Le ministre de l'agriculture prétend aussi que les fermiers américains affluent au Canada. Les statistiques de la donane viennent encore contredire cette assertion. En effet, on estime que, pendant les six dernières années, la valeur des effets des Américains importés au Canada a été en moyenne de $2,665,000 par an; en 1900, elle n'a été que $2,385,000, ce qui n'indique pas une augmentation."

"La déclaration de M. Fisher ne peut être contredite d'une façon plus péremptoire. Mais nous n'avions pas besoin de cette contradiction, appuyée sur de sérieuses statistiques, pour la pour la juger, car cette déclaration n'a convaincu personne dans notre pays, particulièrement dans la province de Québec, à part, cependant, une certaine presse ministérielle qui voudrait bien faire croire que l'un des bienfaits de l'administration Laurier a été d'endiguer le mouvement d'émigration vers les Etats-Unis.

"Mettre fin au courant d'émigration, c'est là une des promesses libérales. Mais le gouvernement actuel n'a pas eu, sur cette question, plus de succès que ses prédécesseurs. A certaines époques de l'année, surtout l'automne, l'émigration des nôtres vers les Etats-Unis se manifeste encore à peu près dans les mêmes proportions. Et non seulement un grand nombre de Canadiens continuent à se diriger vers la république voisine, mais un très petit nombre nombre nous revient. Bref, l'émigration n'a pas cessé et le rapatriement est un leurre.

Il semble que les statistiques officielles du gouvernement d'Ottawa à ce sujet sont un peu comme sa comptabilité. Les intéressés ne leur font dire que ce qu'ils veulent. Les premières sont compilées de façon à faire croire au rapatriement en masse et à la fin de l'émigration, et cela en complète contradiction avec les statistiques américaines, tandis qu'avec l'autre on procède dans le but de lui faire produire des surplus à volonté.

LA GUERRE

LA LUTTE A OUTRANCE

Paris—La *Patrie*, de Paris, publie une conversation avec M. Van Lier, un officier de l'armée de Botha en mission en Europe, auprès des chefs Boers.

—Vous venez, m'a-t-on dit, avec une mission pour le président Kruger ?

—Je suis chargé de la part du généralissime Botha de communications intéressantes pour le docteur Leyds, que je verrai tout d'abord.

—En ce cas, vous pouvez me dire si réellement Botha songe à renoncer à la lutte.

—C'est une honteuse calomnie ! me répond l'envoyé, sur un ton indigné. La question m'est parfaitement connue puisque je viens en Europe par son ordre ; j'ai donc qualité pour répondre : Jamais il ne songera à la paix tant que l'indépendance des deux républiques ne sera pas reconnue et l'amnistie proclamée pour nos amis du Natal et du Cap. Ses deux derniers ordres du jour adressés aux colonnes Delarey, Ben Viljoen, Grabelaa, et Botha frère, ont fait justice de ces rumeurs mensongères.

FORD RAPPORTE QUE ÇA ACHÈVE

New York—Dans une dépêche datée de Londres, M. I. N. Ford, le correspondant de la *Tribune* dit de son côté :

"Une armée anglaise de deux cent mille hommes attend et guette une force de sept à dix mille boers. Le dernier incident officiellement rapporté est l'incendie d'une gare, à cinquante milles de Johannesburg, sur le chemin de fer du Natal, avec un échec des maraudeurs. C'est encore plus insignifiant que le déraillementsur la ligne de Pietersburg. La plus grande force de Boers qui ait été employée aux escarmouches dans ces dernières semaines ne comptait pas plus de quatre cents hommes. Le général Kitchener continue à rapporter des captures de bétail et de provisions, les Boers se rendent par vingtaines et par centaines chaque semaine.

UN TABLEAU HISTORIQUE

Un artiste de mérite, M. Beau, exposait l'an dernier à Paris un tableau représentant l'expulsion des Acadiens. Une souscription se fait à l'heure actuelle dans le but de faire l'acquisition de ce tableau et de l'offrir au collège Acadien de Memramcook le 15 août prochain. L'idée est fort louable. Le *Journal*, la *Presse*, la *Patrie*, le *Soleil* et l'*Evènement* reçoivent des souscriptions.

SOMMEIL PAISIBLE.

La toux nous empèche de dormir: avec une dose de BAUME RHUMAL avant de vous coucher vous dormirez paisiblement.

Le Pape envoie Mgr Scalabrini

POUR VISITER LES MISSIONS CATHOLIQUES AUX ETATS-UNIS

"L'Indépendant," de Fall River Mass., publiait récemment, ce qui suit :

Un dépêche de Rome nous apprend que Mgr Scalabrini s'embarquera à Gênes, le 18 du mois courant pour l'Amérique. Sa Sainteté Leon XIII l'aurait chargé de visiter les colonies italiennes et les missions catholiques aux Etats-Unis.

Si vague que soit le texte de la dépêche, on est porte à croire que les "missions catholiques" dont il y est question, sont les établisements regligeux étrangers aux colonies italiennes.

"L'Indépendant" a demandé à plusieurs reprises, dans ces dernières années, l'envoi aux Etats-Unis d'un délégué qui se rendrait personnellement compte de l'état de choses qui existe parmi les populations catholiquei non-anglophones. Ses vœux seraient-ils sur le point de se réaliser ? Nous l'espérons.

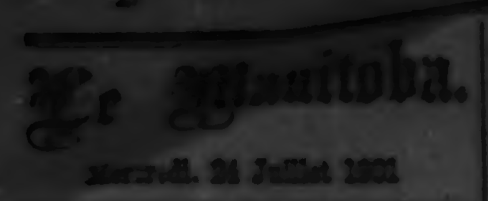
Une enquête minutieuse fait par Mgr Scalabrini ou tout autre prélat envoyé par le Pape, sur la situation religieuse des fidèles allemands, polonais, portugals, canadiens-français, etc., ne pourrait manquer d'avoir pour ces derniers des résultats de la plus haute importance.

L'arrivée de Mgr Scalabrini sur le sol américain sera donc impatiemment attendu, partout où il y a des catholiques qui n'admettent point la nécessité de prier et d'entendre exclusivement la parole de Dieu en Anglais pour mériter la vie éternelle.

AVIS

Nous voulons un maître ou une maîtresse avec diplôme pour enseigner le français et l'anglais à l'École de Saint-Léon Est. Adressez-vous au secrétaire,

A. HINDERER,
Manitou,
Man.



Mercredi, 24 Juillet 1901

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de St-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
CANADA.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année
Europe (compris le port).......2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente.......8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE 12 DE JUILLET

La fête des Orangistes dans notre province a été célébrée avec plus de modération que de coutume. Quelques-uns de ces messieurs se sont, il est vrai, insurgé contre toute modification du serment que le roi doit prêter à son avènement. Ils n'ont pas en cela fait preuve de beaucoup de générosité ni de tact. Car, ils devraient se rendre compte que l'initiative prise à ce sujet par le gouvernement anglais a l'approbation du roi lui-même ; et que, par conséquent, leurs récriminations demeureront vaines.

A part cela il faut dire que des paroles de justice et de paix ont été prononcées.

Nous faisons allusion au discours de M. McFadden, le grand maître de l'Ordre au Manitoba.

M. McFadden est de l'école de Sir McKenzie Bowell. Protestant et orangiste, il tient à ses privilèges, mais il veut justice pour tout le monde. D'après lui, l'Ordre des orangistes existe non pour blesser la foi des autres, non pour violer la loi, non pour faire régner l'injustice, mais au contraire pour protéger tous ceux qui ont des droits sans distinction de croyance ni de race.

Voici ses paroles :

"L'un des premiers devoirs d'un orangiste est de n'exercer aucune persécution à l'égard d'aucun sujet de Sa Majesté ni de lui infliger aucun tort à raison de ses croyances religieuses. C'est aussi son devoir de protéger tous les loyaux sujets du roi, à quelle que croyance qu'ils appartiennent, dans la jouissance de leurs droits constitutionnels."

Certes, il faut bien le constater, telle n'est pas la note que les tapageurs de l'ordre nous font ordinairement entendre. Ceux-ci prennent si souvent des airs de sabreurs à l'égard des catholiques qu'il n'est pas étonnant de nous voir tenir tout l'Ordre à l'état de puissance suspecte. Mais nos réclamations cesseraient si le langage de l'hon. M. McFadden était celui des autres dignitaires de cette association.

M. McFadden a donné là un exemple qui produira son effet, espérons-le. Il doit en être félicité.

Un grand vieillard

Nous lisons dans le Journal :

"Le 2 juillet, sir Charles Tupper, Bart, a célébré le 80ième anniversaire de sa naissance. C'est un honneur pour Vancouver qu'un tel événement ait été célébré ici. Il est intéressant pour tout le pays de savoir que l'un des pères de la Confédération célèbre son quatre-vingtième anniversaire le lendemain de la fête de la Confédération. Le vétéran de cent batailles politique a été occupé toute la journée à recevoir des dépêches de felicitations de toutes les parties du pays. Le Canada est fier de Sir Charles Tupper. Dans la chaleur du combat, à la tribune ou en Chambre, quelques politiciens peuvent avoir dit du grand vieillard de la Nouvelle-Ecosse des choses qu'ils regrettent amèrement aujourd'hui qu'il jouit de sa retraite. Il y a 80 ans que sir Charles vit le jour à Amherst dans la Nouvelle-Ecosse. Ces quatre-vingts ans ont été remplis d'une histroire émouvante—histoire où se retrouve partout le nom de Tupper. Comme père de la Confédération, le Canada est fier de sir Charles Tupper, Bart ; comme Haut commissaire canadien sir Charles a rendu d'éminents services à son pays. Plusieurs fois, ce fut l'avantage des journalistes de la Colombie Anglaise de rencontrer Sir Charles Tupper sur la Victoria à Londres et de recevoir les nouvelles de lui ; toujours il se montra très obligeant pour les membres du quatrième état. Il peut avoir fait de longs discours, mais son unique but était de promouvoir les intérêts canadiens. Nous sommes heureux de dire aujourd'hui que Sir Charles Tupper jouit d'une excellente santé, et c'est le voeu sincère du "World" qu'il soit longtemps conservé au Canada qu'il aime tant."

Le "World" est un journal libéral et ce témoignage rendu à Sir Charles Tupper lui fait honneur.

Maintenant que le vieux chef est disparu de la mélée il n'y a plus qu'une voix pour reconnaître son patriotisme et son dévouement au pays.

Ordinations

De touchantes cérémonies se sont déroulées sous nos yeux dimanche et lundi derniers. Il y avait, à la cathédrale, ordination de deux prêtres et deux diacres.

Les prêtres étaient le Rév. P. Jean Garnier et le Rév. P Augustin Bernier, tous deux de l'ordre des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception.

Le Rév. P. Garnier est natif de France.

Les diacres étaient les Rév. PP. Touvat Bardin, et tous deux nés en France et de l'Ordre des Chanoines Réguliers, dont la maison principale au Canada est à Notre-Dame de Lourdes, dans notre province.

Ces ordinations ont été faites par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, à la Grand'messe de dimanche. Le Rev. P. Dandurand O. M. I., agissait comme prêtre assistant.

Sa Grandeur était assisté des RR. PP Drummond et Dorais et M. l'abbé Bouillon remplissait les fonctions de diacre, et M. l'abbé Prud'homme celle de sous-diacre.

M. l'abbé Béliveau présentait les candidats à l'ordination.

Le sermon a été donné par le révérendissime P. Abbé de Saint-Antoine, France, Dom Gréa, l'auteur du savant livre : *De l'Eglise et de sa constitution divine.* Dans un sermon de vingt minutes tout au plus, l'illustre religieux a su condenser avec bonheur et clarté l'exposition de la doctrine catholique sur le sacerdoce.

La Maison centrale de l'ordre des Chanoines Réguliers est en France, à Saint-Antoine, dans l'Isère. Elle est érigée en abbaye, et Dom Gréa en est l'abbé mitré.

Le vénérable prélat assistait donc à l'ordination de plusieurs de ses fils, et sa figure était rayonnante de bonheur.

Nous avons aussi remarqué au chœur la présence de Dom Benoit, dont la santé, pour le dire en passant, se ré ablit heureusement. Dom Benoit a dû éprouver une joie particulière durant ces pieuses cérémonies. Car c'est lui qui, à son premier voyage au Canada en 1880, détermina la vocation du Rév. P. Bernier, lequel alors âgé de douze ans, suivait l'éminent religieux en France.

Lundi matin, le Rév. P. Bernier chantait sa première messe à la cathédrale de Saint-Boniface.

Après la messe eut lieu la symbolique cérémonie du baisement des mains. C'était vraiment touchant de voir toute l'assistance, qui était nombreuse et composée de tous les âges et de toutes les conditions, aller baiser avec esprit de foi les mains du jeune prêtre.

La musique et le chant, au cours de ces fêtes, ont été fort remarqués.

Jeudi, demain, le Rév. P. Garnier doit chanter sa première messe à Notre Dame de Lourdes, où l'on doit donner à cette cérémonie tout l'éclat compatible avec le caractère religieux de la solennité.

Notes Politiques

Monsieur A. Cléroux nous écrit pour nous prier de dire "qu'il n'a jamais reçu d'argent de M. Richardson ni de M. Moncrieff, particulièrement pour traiter les gens."

***

L'Acte concernant les immeubles, passé à la dernière session provinciale, a été désavouée par le gouvernement fédéral.

***

L'élection de M. Richardson, commé député de Lisgar, est innulée.

UN PROJET D'IMMIGRATION

Ce projet n'est pas banal. C'est M. Leroy-Beaulieu, un économiste distingué de France qui l'enonce.

M. Leroy-Beaulieu s'alarme d'accord en cela avec d'autres esprits judicieux, de l'état stationnaire du chifre de la population en France, tandis que les peuples d'à côté s'acroissent sans cesse.

Pour conjurer le danger qu'il y voit M. Leroy-Beaulieu propose d'attirer en France, annuellement, une dizaine de mille de canadiens-français.

Tout sérieux qu'il est, le distingué publiciste admet cependant que son projet n'a pas beaucoup de chance de réussir.

Tout de même c'est un bel hommage rendu à notre population.

LE CHOIX À FAIRE

Pour guérir le rhume, en général, les affections de la gorge et des poumons, le seul remède réellement efficace est le BAUME RHUMAL.

Dans le Monde Religieux

Une grande sensation a été causée hier, à Frankfort, dans le Michigan, par la découverte d'un crucifix en or trouvé par des ouvriers qui travaillaient à la construction d'une nouvelle église. Le crucifix mesure 11x5 pouces, et est monté sur une base de 2 pouces carrés.

On suppose qu'il a autrefois appartenu au Père Marquette, et qu'il est enfoui dans la terre depuis 225 ans.

Cette trouvaille semble confirmer les suppositions que les ossements qui ont été trouvés à cet endroit, il y a quelque temps, sont ceux du Père Marquette.

Comme les trois ans d'office du supérieur, le Rév. M. Dumesnil, expirent cette année, on a fait au Dollège de Saint-Hyacinthe, P. Q une élection pour remplir cette vacance. Le Rév. M. J. R. Ouellette, ancien supérieur et actuellement vice-supérieur, a été élevé à ce poste. Le Rév. M. C. P. Choquette a été nommé vice-supérieur ; le Rév. M. L. W. Pratte reste au poste de directeur des élèves.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a, dimanche soir, béni la grande croix dont on vient d'orner le cimetière. Le clergé et la foule des fidèles se sont rendus en procession au pied de cette croix, dont le piédestal était décoré et illuminé. Sa Grandeur a fait un éloquent sermon de circonstance et a procédé à la cérémonie de la bénédiction. Cette démonstration a été imposante. Le Christ de ce vaste crucifix est en bronze et la croix a été faite sous la direction de M. J. A. Senécal.

Les libres-penseurs chez eux

Le jour de la naissance de sa fille, Littré dit à la mère ; "Ma chère amie, tu es une catholique fervente et pratique. Elève ta fille dans les habitudes de piété qui sont les tiennes. Seulement j'y mets une condition. Le jour où elle aura quinze ans, tu me l'amèneras, je lui exposerai mes idées et elle choisira." La mère accepte, les années s'écoulent, un matin elle entre dans le cabinet de travail de son mari.

"Tu te rappelles ce que tu m'as demandé et ce que je t'ai promis. Je viens tenir ma promesse. Ta fille est là, prête à t'entendre avec tout le respect et toute la confiance que lui inspire un père adoré et vénéré. Veux-tu qu'elle entre ?—Oh ! certes, oui ! Mais pourquoi ? Pour que je lui expose mes idées ? Non ! non ! Mille fois non ! Quoi ! tu as fait de notre enfant une créature bonne, tendre, droite, éclairée et heureuse ! Heureuse !... Ce mot qui, chez un être pur, résume toutes les vertus !...Et tu crois que je vais me jeter en travers de ce bonheur et de cette pureté ! .... Mes idées ! Mes idées ! .... Elles sont bonnes pour moi. Qui me dit qu'elles seraient bonnes pour elle ? Qui me dit que je ne risquerais pas de détuire ou d'ébranler ton œuvre ! *Oh* ! oui, que notre fille entre, chère femme ! pour que je te bénisse devant elle, de tout ce que tu as fait pour elle, et qu'elle t'aime encore un peu plus qu'auparavant !"

Le R. P. Decorby, O. M. I., de Fort Peley, était ici dimanche

—L'Hon J. Dubuc et M. A. A. C. LaRiviere M. P., sont partis hier, pour une promenade dans l'ouest.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Un Galicien s'est suicidé à la prison de Stony Mountain.

—MM. Horace et Hervé Chevrier sont partis l'autre jour pour une partie de chasse au Lac Winnipeg.

—L'Exhibition, la semaine prochaine. Grand concours d'animaux de choix, d'instruments agricoles, etc., etc. Amusements par-dessus le marché.

—M. et Mme Rodolphe Chevrier, de Winnipeg, sont partis dimanche pour une promenade à Detroit Lake. M. Chevrier, qui est président de l'Association St Jean-Baptiste de Winnipeg, et qui a si bien réussi à rendre imposante la démonstration de cette année, se lèse, nous dirons, un devoir d'encourager nos compatriotes de Detroit Lake à venir s'établir au Manitoba. M. Chevrier prend une vacance bien méritée et nous souhaitons que le nous soit utile.

—M. et Mme C. R. Grothé ainsi que Mme J. A. R. Léonard et ses deux demoiselles, de Montréal, sont en promenade à Saint-Boniface pour quelques semaines, chez M. Maxime Rocan.

—Le 31 prochain, aura lieu à Winnipeg l'ouverture de la grande convention des jeunes conservateurs du Manitoba et de l'Ouest. Les premiers ministres Roblin et Haultain, MM Bennett, Cowan et plusieurs autres adresseront la parole, au Selkirk Hall. Tous les conservateurs sont invités à se rendre à cette assemblée.

—M. Laflèche, de Saint Charles, a été victime d'un triste accident la semaine dernière. Il retournait de Winnipeg à Saint Charles quand ses chevaux prirent le mors aux dents ; M. Laflèche fut violemment projeté hors de sa voiture, alla s'abattre sur le pavé et se fit de sérieuses blessures à la tête et aux mains. Il est à l'Hopital de Saint Boniface.

Chronique de la Province

BRANDON

(De notre correspondant spécial)

Un nommé Moore, disparu la semaine dernière, n'a pas encore été retrouvé.

MISSION SAINT-LAURENT

22 juillet—Dimanche dernier a été mis le couronnement à nos solennels exercices du Jubilé. Jamais peut-être la mission Saint-Laurent n'a saisi mieux le vrai sens du mot "Jubilé," qu'elle ne l'a fait durant cette semaine.

Le 14 courant le R. P. Perron, O. M. I., faisait l'ouverture solennelle de cette sainte huitaine des "Pardons." Tous les jours, église comble, tous étaient avides de savourer à loisir le pain sacré de la parole divine qui leur était distribué par le R. P. Missionnaire, à 9 hrs et à 3 hrs tous les jours. Les sentiments de foi se trahissaient par l'épanouissement spontané des physionomies. Mais jamais cet explosion ne fut aussi grande qu'à la communion générale matin. Tout le troupeau sous le regard bienveillant du Pasteur, le R. P. Camper, est venu sceller ses engagements par la sainte communion. A 7 hrs, le grand Christ commémoratif était installé dans l'église décorée on ne peut mieux par les bonnes Sœurs Missionnaires de Marie. L'autel était chargé de verdure et de fleurs naturelles. Des guirlandes suspendues en festons, de la voûte aux murailles, ajoutaient à l'aspect de fête. Le R. P. Prédicateur voulut résumer toutes ses instructions dans un sermon sur la "Charité Chrétienne," suivant en cela l'exemple de l'apôtre bien-aimé qui disait aux siens : "La charité renferme la loi et les prophètes."

Dès 2 hrs. la foule entourait le temple saint. Toutes les bâtisses d'alentour étaient pavoisées. Les petits enfants eux-mêmes avaient leur petit étendard. La vaste nef ne pouvait contenir la foule réunie. Des gens venues de 25 à 30 milles réclamaient une attention spéciale. Disons même qu'il y avait un bon nombre de nos "pauvres frères séparés". Quelques psaumes des Vêpres, puis le sermon de cloture du R. P. Prédicateur. Le R. P. Camper, vicaire des missions, bénit solennellement la grande croix. Le chant de "O crux ave" fut suivi du baisement du Christ par le clergé, puis la procession se mit en mouvement. Quel spectacle grandiose ! c'était émouvant. L'enthousiasme s'était emparé de l'assistance, mais elle fut à son comble lorsque la croix érigé. Le R. P. Missionnaire dit encore quelques mots et fait renouveler les promesse du baptême en face du chant royal du divin crucifié. Tous de répondre avec foi et amour à ses question et de terminer par ce cri : Vive Jésus ! vive sa croix !

La procession se forma de nouveau ; on se rend à l'église pour la bénédiction papale, le chant du *Te Deum*, la consécration au Sacré Cœur, puis la bénédiction du T. S. Sacrement.

Toute la paroisse, répondant aux vœux du Vieux Pontife de Rome et aux désirs exprès de son illustre archevêque, voulut s'enrôler dans la grande milice du Sacré Cœur en recevant son scapulaire.

Le R. P. Supérieur voulut remercier, séance tenante, le R. P. Perron qui fit ses adieux au troupeau qu'il était venu diriger dans les gras pâturages du grand pré du Seigneur.

Tous de dire: "Les années passent, mais le souvenir vivra toujours." On s'en souviendra longtemps.—Communiqué.

AVIS

Il sera vendu à l'enchère un cheval sous poil brun âgé d'environ huit ans à l'encan public en arrière de l'Hôtel de Ville à deux heures P. M. le 25 juillet 1901.

LIG GAGNE.
Gardien d'enclos.

AVIS

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Cour Supérieure
No. 1559

Dame Caroline (alias Carrie) Wheatly Shearer Nicholson de la Cité et du district de Montréal, épouse de William Whitehead, ci-devant du même lieu, pharmacien, maintenant résident à Winnipeg dans la province de Manitoba.

Demanderesse

V

Le dit William Whitehead

Défendeur.

Une action et demande en séparation de biens en cette cause a été instituée par la demanderesse.

Montréal, ce 2 juillet, 1901
McGoun & England,
Procureurs de la demanderesse.

34-38

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen* *Minots*	*Total* *Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS

Le comité des terrains de l'Université a nommé M. John Russell, le gérant de la compagnie WINNIPEG GENERAL TRUSTS, secrétaire du dit comité.

Toutes communications concernant l'achat de terrains de l'Université, ou pour des permis de foin ou de coupe de bois sur ces terrains, devront être adressées à M. John Russell, à son bureau, à la Bank of Hamilton Building, City of Winnipeg.

JOHN RUSSELL.
Secrétaire

Rev. Canon Matheson, Président du Comité.

MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, CONtralto, élève diplômée de Signor d'Auria, Minneapolis. Développement de la voix par la méthode italienne : enseignement de la mandoline et de la guitare ; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio ; 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

A Propos d'Agriculture

EXPORTATIONS DES VOLAILLES EN ANGLETERRE

Le représentant à Londres du département du commerce à Ottawa écrit au Ministre au sujet de l'envoi de nos volailles en Angleterre.

L'un des plus grands importateurs de volailles à Londres me donne les renseignements suivants qui pourront être utiles aux cultivateurs canadiens.

1o. La meilleure volaille pour la table est la Plymouth Rock.

2o. Ne donner ni à manger ni à boire à vos volailles durant les 12 heures qui précèdent leur mort. Ceci est nécessaire si l'on veut que l'estomac soit vide quand la volaille sera tuée.

3o. Plumez la volaille quand elle est encore chaude. Toutes les plumes doivent être enlevées excepté celles de la tête.

4o. Laissez froidir complètement la volaille avant de l'empaqueter ou de la faire geler.

5o. Empaquetez dans des boîtes plates pouvant contenir de 12 à 20 volailles.

6o. Il y a toujours bonne demande pour les volailles pesant de 4 à 6 lbs et les poulets de 2½ à 3 lbs.

7o. Les volailles doivent être gelées avant d'être expédiées.

8o. La demande pour les volailles gelées est bonne depuis décembre à la fin de juillet.

9o. La demande pour les dindes n'est bonne que de décembre à la fin de février.

Nouvelles de Quebec

BUCKLAND

Les presbytère de Buckland a été détruit par le feu le 6 juillet au soir. Rien n'a pu être sauvé du second étage, mais on a tout sauvé les effets et meubles du premier étage. Le curé, le Rév. Grenier, en voulant éteindre l'incendie, est monté sur le presbytère et est tombé d'une hauteur de plusieurs pieds. Il s'est tellement blessé à une épaule qu'il n'a pu dire la messe le lendemain :

MILTON EAST

L'éloquent prédicateur dominicain, le Révérend Père Rondot, était ici ces jours derniers pour prêcher le jubilé; il avait été appelé ici par Monsieur Gosselin, notre dévoué curé. Sa parole chaude et convaincante a été très appréciée de nos gens, et c'est avec regret que nous l'avons vu nous quitter.

SAINT-JÉROME

On commencera bientôt la démolition de la vieille église. Il est suggéré de construire avec la pierre en provenant, un piédestal afin d'y placer plus tard la statue du regretté curé Labelle. L'endroit ne pourrait être mieux choisi. Ce serait toujours un commencement de monument.

L'EPIPHANIE

Tous les cantonniers du C.P.R section de l'Epiphanie, ont repris leur ouvrage la semaine dernière l'opinion générale est que la grève des cantonniers du C.P.R. n'avait pas sa raison d'être, et n'aurait jamais dû être supportée et soutenue par l'union.

JOLIETTE

Les derniers orages ont laissé dans notre région des traces profondes et durables. A Sainte-Mélanie, la foudre est tombée sur la grange de M. Octavien Vincent. La dernière récolte de foin était encore toute entière dans le bâtiment et a été consumée sans qu'on puisse en sauver la plus faible partie. Heureusement on a réussi à protéger efficacement les autres bâtisses.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

Fall River, 3 juillet. Vendredi soir, vers onze heures, Mme A. Dugam rentrait chez elle et se sentant appétit, voulut se préparer un met quelconque. Elle alluma un petit poele à pétrole mais soudain une explosion se produisit. Très courageuse, Mme Dugam ne craignit pas de saisir le poele enflammé pour le jeter dehors. Malgré toute la vivacité qu'elle apporta dans son opération, le feu se communiqua à ses vêtements. Les chairs furent bientôt atteintes et la malheureuse poussa des cris effroyables. Le mari, réveillé en sursaut accourut et se mit en devoir de lui enlever les lambeaux de vêtements qui la couvraient. Hélas ! il était trop tard. Le feu avait atteint Mme Dugam. L'ambulance fut appelée, mais on n'était pas arrivé à l'hôpital qu'elle expirait.

Le matin, à 5 heures, une alarme sonnait : c'était la maison des époux Dugam qui brûlait. Les vêtements de la pauvre femme avaient été jetés dans un coin et dans la hâte à donner des soins à la malheureuse, on n'avait pas remarqué qu'ils brûlaient encore. Pendant que Dugam accompagnait sa femme à l'hôpital, le feu couvait lentement, puis finissait par éclater à l'heure que nous avons indiquée. Les pompiers luttèrent avec énergie, mais inutilement.

Qui n'écoute la raison,
Mérite le bâton.

FEUILLETON DU MANITOBA

LE ROMAN D'UN JESUITE

XII

No 34

—A quoi voulez-vous en venir ? interrompit l'avocat. Je ne vois aucun rapport possible entre ces histoires passées en Bretagne il y a quinze ans, et l'accusation portée contre vous.

—Plus que vous ne pensez.

—C'est possible. Mais enfin vous dites avoir reçu de la femme de chambre le billet qu'on vous accuse d'avoir dérobé. Prétendez-vous que le vol ait été commis par elle.

—Je ne le crois pas.

—En ce cas, elle aurait dû s'entendre avec M. de Noirecôtre pour vous tendre un piège odieux. Cela ne paraît pas admissible.

—Je ne pense pas plus que vous qu'ils se soient entendus pour me perdre.

—Expliquez-vous.

—Je suis entré au service de M. Planet, dit de Noirecôte, il y a trois mois. Dès le premier jour je l'avais reconnu, tandis que lui ne se doutait de rien. Il y a quelque temps, j'ai remarqué qu'il me regardait comme s'il cherchait à se rappeler où il pouvait m'avoir vu, et, il y a huit jours, il m'a interrogé pour savoir si je n'étais pas Breton : puis, de questions en questions, il a fini par me faire avouer que j'étais au château de Piélan à l'époque où ses visites ont fini d'une manière si tragique. Depuis cette découverte, il paraissait mécontent de me sentir chez lui, il est évident qu'il cherchait un moyen de me mettre dehors, et il a profité de l'occasion qui s'est présentée pour me perdre. Voici comment la chose a dû se passer : Mlle Julie est coquette, je sais qu'elle a reçu de monsieur plus d'un cadeau en cachette. Je suppose que le billet lui ait été donnée ; peu de temps après elle a une difficulté avec madame et veut partir ; elle me demande de lui changer ce chiffre de papier dont la possession la gênait. Le salon où nous avons causé touche à la chambre de monsieur, la porte aurait pu être mal fermée, il a pu nous entendre. Alors, aussitôt après le départ de la femme de chambre, il est allé faire sa plainte, le commissaire est venu, il a trouvé le billet dans ma malle, et me voilà accusé, arrêté, emprisonné et, si vous ne trouvez pas moyen de me tirer de là, condammé, pour avoir eu dans ma malle de l'argent à moi, gagné par moi à la sueur de mon front.

Charles ne savaient que penser. L'accusation était nette et précise, tandis que les explications données par cet homme constituaient une espèce de petit roman compliqué, tortueux, très invraisemblables, dénué enfin de toute preuve et de toute preuve et de toute probabilité. Évidemment aucun tribunal n'admettrait une défense aussi mal présentée.

Il fit part de ces observations à Pierre Bouvier, et ajouta :

—Pour donner une valeur à vos dires, il faudrait quelques preuves. Connaissez-vous l'adresse de cette demoiselle Julie ?

—Non, Monsieur. Je sais qu'elle est de la Bourgogne, mais je ne pense pas qu'elle soit retournée dans son pays. Elle doit être allée chez une amie, en attendant un autre service.

—Savez-vous son nom de famille ?

—Non.

—Impossible de demander à la police de rechercer Mlle Julie. Il peut y en avoir deux mille dans Paris. Connaissez-vous quelques unes de ses relations ?

—Aucune.

Tout cela étaient loin d'être clair. Charles interrogea encore quelque temps son client, mais sans pouvoir en tirer plus d'éclaircissements.

Le surlendemain, un homme se présentait au cabinet du juge d'instruction et se faisait annoncer sous le nom de M. de Noirecôte.

—Je désire, lui dit-il, sans autre préambule, retirer une plainte que j'ai déposée contre un domestique nommé Pierre Bouvier ; je l'avais accusé de m'avoir pris un billet de 500 francs. Or ce billet, je viens de le retrouver. Je vous prie donc de vouloir bien faire mettre cet homme en liberté.

Au mot de Pierre Bouvier, le magistrat avait pris un dossier dans un carton placé sur son bureau et s'était mis à le feuilleter. Un moment après :

—Comment se fait-il, Monsieur, que vous déclariez avoir retrouvé votre billet, quand celui qui a été découvert dans les effets de votre domestique portait le numéro indiqué par vous ?

—Il y a dans cette affaire, expliqua M. de Noirecôte, une triple erreur qui ferait croire à une fatalité ; j'avais deux billets de même valeur. Je prends le numéro de l'un, avec l'intention de le placer dans un tiroir dans lequel j'ai l'habitude de laisser une petite somme pour les dépenses courantes, et je remets l'autre à ma femme, qui m'avait dit avoir besoin d'argent. Par une distraction, que je ne puis encore m'expliquer, je donne le premier à ma femme, et je remets l'autre dans mon coffre-fort.

—Vous n'aviez donc rien déposé dans votre tiroir ?

—Évidemment non, puisque, n'ayant chez moi que deux billets de 500 francs, j'en ai donné un à ma femme et je viens de retrouver l'autre.

—Le premier billet est bien celui dont vous aviez pris le numero ?

—Oui, Monsieur.

—Comment se fait-il qu'il se soit trouvé en la possession de votre domestique ?

—Cet homme a dit l'avoir reçu en échange de monnaie des mains de la femme de chambre. Je n'avais pas cru devoir m'arrêter à cette déclaration qui me paraissait mensongère, d'autant plus que cette fille avait quitté notre service le matin même. Or, je viens d'apprendre que ma femme ayant besoin de faire un paiement, sa femme de chambre lui avait offert de lui changer son billet. On comprend alors qu'au moment de partir, elle ait pu désirer s'en défaire à son tour, et c'est ainsi qu'il est passé dans les mains de mon domestique.

—Voilà, en effet, Monsieur, un concours de circonstances assez étrange : mais puisque je n'ai contre cet homme que votre déposition et la découverte dans ses effets du corps de délit, et que vous reconnaissez maintenant que ce billet était la propriété du prévenu, je ne puis qu'abandonner les poursuites. Je vais signer en sa faveur une ordonnance de non-lieu, et dans deux heures il sera remis en liberté.

Une heure après, Charles entrait à son tour dans le cabinet du juge d'instruction, il avait à le consulter pour une autre affaire. Comme il allait se retirer, après avoir obtenu les renseignements dont il avait besoin :

—Faites-moi le plaisir, lui dit le magistrat, d'informer M. B*** qu'il n'a plus à s'occuper de l'affaire de Pierre Bouvier. Je viens de signer son ordre d'élargissement.

Comme le jeune avocat paraissait s'étonner, le juge d'instruction lui raconta la conversion qu'il venait d'avoir avec M. de Noirecôte.

—Tout ceci me paraît bien confus et bien extraordinaire.

—Je suis de votre avis, mais comme l'accusation portée par ce monsieur contre son domestique était la seule base de la procédure, cette base n'existant plus par le fait de la rétraction que le plaignant est venu faire lui-même, je suis obligé d'abandonner les poursuites.

—C'est évident, mais je maintiens mes observations. L'accusé, pour me prouver son innocence, m'avait raconté une histoire de l'autre monde, dont je n'avais pas cru un mot. Voilà maintenant son maître qui vient greffer sur ce premier roman un autre roman tout aussi invraisemblable. C'est à n'y rien comprendre.

—Mon cher ami, vous savez que dame Justice a la réputation d'être très curieuse. Or, rien n'est plus faux. Si elle voulait scruter les secrets d'une foule d'existences, à Paris surtout, elle aurait une besogne à laquelle mille tribunaux ne suffiraient pas.

Pendant toute la journée, Charles fut importuné par deux noms qui lui revenaient sans cesse à la pensée : Pierre Bouvier et M. de Noirecôte ; puis derrière ces deux personnages très peu intéressants, lui apparaissait toujours une troisième figure, celle de la comtesse de Piélan.

Il voulait se persuader que tout ce que lui avait dit Pierre Bouvier et surtout ce qu'il avait laissé entendre, n'était que d'odieuses calomnies, mais il se rappelait que Mme de Piélan avait elle-même avoué connaître cet homme, son souvenir lui avait été manifestement pénible et elle avait refusé de de s'expliquer sur son compte.

Et toujours ces trois noms : de Piélan, Planet, dit de Noirecôte, et Pierre Bouvier lui revenait à la mémoire et l'obsédaient comme un cauchemar.

Si la comtesse avait été coupable dans sa jeunesse, avait-il le droit de lui en demander compte ?...Oui, car il lui avait confié sa sœur. Marguerite était chez elle, elle était en contact continuelle avec cette femme sur la vertu de laquelle pouvaient planer certains soupçons. Si c'était vrai, l'innocence de Marguerite ne pourrait-elle pas courir des dangers ?...Mais pourquoi laisser entrer dans son esprit des doutes sur cette femme qu'il connaissait depuis plus d'un an, qu'il voyait souvent dans l'intimité de la famille, et chez laquelle il n'avait jamais rencontré que les plus douces vertus jointes à une grande énergie de caractère et à la plus exquise délicatesse.

Deux jours se passèrent ainsi. Ayant trouvé un moment de liberté, il en profita pour aller voir sa sœur.

En entrant, il remarqua que la personne qui vint lui ouvrir n'était pas la même que les jours précédents. Cette observation ne fit, du reste, que lui traverser l'esprit ; un changement de domestique est une chose assez commune pour qu'on n'y attache aucune importance.

A Suivre